

Règlement LASER RUN



2021-22



SOMMAIRE

1) LA REUNION TECHNIQUE	PAGE 3
2) 3 LA REUNION DES OFFICIELS JEUNES JUGES	PAGE 3
3) RECONNAISSANCE	PAGE 3
A) L'IDENTIFICATION DES CONCURRENTS	PAGE 3
4) LA TENUE	PAGE 3
5) LES DOSSARD	PAGE 3
6) LE MATERIEL DE TIR	PAGE 3
7) LE DEPART	PAGE 3
8) LA SEQUENCE INDIVIDUELLE	PAGE 3
9) LA ZONE DE TIR	PAGE 4
10) LE RELAIS	PAGE 4
11) L'ARRIVEE	PAGE 4
12) QUALIFICATION, CLASSEMENT	PAGE 4

REGLEMENT

1) LA RÉUNION TECHNIQUE :

Elle est organisée la veille des épreuves.

La présence du professeur d'EPS accompagnateur et du Jeune Coach est obligatoire.

2) LA RÉUNION DES OFFICIELS - JEUNES JUGES

Organisée la veille des épreuves et présence de tous les arbitres et jeunes juges.

3) RECONNAISSANCE :

Possibilité de reconnaître le parcours :

- la veille (prévoir un créneau dans l'après-midi 30' si seulement reconnaissance du parcours, 2 heures si réglages ou initiation au tir nécessaire pour certaines équipes) ;

- le matin de l'épreuve avant la cérémonie d'ouverture ;

Les reconnaissances sont sous l'entière responsabilité du professeur accompagnateur ;

L'échauffement sur tout le parcours est interdit pendant l'épreuve en cours.

3 a) L'IDENTIFICATION DES CONCURRENTS :

L'ordre de passage des concurrents est annoncé à l'organisateur une demi-heure avant l'épreuve en respectant l'alternance prévue par la fiche sport. Des modifications peuvent être apportées entre les qualifications et les finales.

4) LA TENUE :

Tenue de course à pieds, chaussures de course, pointes non autorisées.

Les élèves ont l'obligation d'être dans la même tenue aux couleurs et au nom de leur établissement (ou 4 T-shirts « neutres » de couleur identique). Les tenues doivent être conformes au règlement UNSS en vigueur.

5) LES DOSSARDS :

L'organisateur fournit 2 dossards pour chaque concurrent indiquant le N° d'équipe correspondant au numéro du poste de tir.

Ils seront portés de façon parfaitement visible, devant ET derrière.

L'alternance des concurrents, selon l'ordre de passage, est identifiée grâce à des chasubles de couleur :

Relayeur 1 : vert

Sport Partagé : relayeur 1 : Bleu

Relayeur 2 : jaune

relayeur 2 : Rouge

Relayeur 3 : bleu

Relayeur 4 : rouge

L'organisateur peut prévoir que les AS qualifiées apportent les chasubles de leur équipe (à préciser dans la convocation).

6) LE MATÉRIEL DE TIR (pistolet laser)

Les équipes sont invitées à venir avec leurs propres pistolets aux normes (cf. Annexe matériel).

L'organisateur fournira des pistolets aux équipes qui n'en auront pas. Les cibles sont celles de l'organisateur.

7) LE DÉPART :

Le premier concurrent de chaque équipe se positionne derrière la ligne de départ, les concurrents suivant se placent successivement dans l'aire d'attente afin de prendre le relais à l'arrivée du concurrent qui le précède. L'ordre de passage des équipes à parité Filles et Garçons est : G/F/G/F.

En sport partagé, l'alternance des concurrents est : H/V.

Au coup de pistolet, départ en masse pour la 1ère « boucle » constituée de **3 tirs et 3 courses en Finale – 2 tirs et 2 boucles en séries.**

Attention : pour les équipes de collège constituées que de 4 benjamins ainsi que pour les équipes lycée et LP composées de 4 filles, le premier concurrent bénéficie d'un départ anticipé de 40 secondes.

Chaque relayeur effectue 3 séquences de tirs courses enchaînées.

8) LA SÉQUENCE « INDIVIDUELLE » :

Elle débute par une course de 30 à 50 m qui mène à la zone de tir.

Une fois le tir effectué, le concurrent enchaîne avec une course, puis tire une seconde fois, enchaîne sa seconde course, tire une troisième fois et effectue sa dernière course avant de transmettre le relais ou de passer l'arrivée s'il est le dernier concurrent de son équipe.

Distance des courses : 200m (élèves en situation de handicap) – 400m (collégiens) – 600m (lycéens).

9) LA ZONE DE TIR :

La zone comporte au moins autant de pas de tir que d'équipes (+ 1 de réserve si possible - à défaut une cible de réserve prête à être installée en cas de problème technique). La distance de tir est de **5m** (sport partagé) **ou 7m** (collège - lycée). L'emplacement du pas de tir est attribué en fonction de l'attribution des dossards (tirage au sort). L'équipe avec le plus petit N° de dossard est au pas de tir n°1 et ainsi de suite pour les autres.

- Le tir est réalisé obligatoirement à une seule main (sauf pour les élèves en situation de handicap)

- L'athlète ne doit pas dépasser la ligne tracée au sol

- L'athlète peut quitter le pas de tir dès lors que les 5 diodes de la cible passent au vert ou au bout de **50 secondes**. Les cibles sont préréglées sur ce temps maximal limite et les juges doivent chronométrer la séquence de tir à partir du premier impact, indiquer lorsqu'il reste 10 secondes puis départ (à 40" le juge annonce : Poste X 10 secondes, puis à 50" poste X départ.

10) LE RELAIS :

Une fois leur « séquence » terminée, les concurrents transmettent le relais, dans la zone prévue à cet effet (20m en arrière de la ligne de départ/arrivée), en touchant le dos ou la main du concurrent suivant de son équipe avant que celui-ci n'ait franchi la ligne de fin de zone de relais.

11) L'ARRIVÉE :

Elle est franchie par le dernier concurrent de l'équipe. Le classement de l'épreuve est effectué en fonction du temps réalisé par l'équipe lors des séries et de l'ordre d'arrivée du dernier concurrent lors des Finales.

12) QUALIFICATION, CLASSEMENT :

Après tirage au sort, une phase de qualification est organisée en 2 séries selon le nombre d'équipes présentes.

A l'issue de la phase de qualification, les équipes sont placées, selon le temps des séries, respectivement dans la finale B ou dans la finale A. Les places obtenues dans les Finales A et B déterminent le classement des équipes.